



**DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)
LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA CONDUITE
DE L'ENQUETE MI-PARCOURS**

Aux : Soumissionnaires
De : Creative Associates International, Inc.
Objet : Recrutement d'un bureau d'étude pour la conduite
de l'enquête mi-parcours RFP-IGR-006
Période d'exécution : Deux mois après l'attribution du contrat
Date d'émission de la DP : 22 février 2024
Date de clôture de l'appel d'offres : 22 mars 2024
Heure de fermeture de l'appel d'offres : 17 :00 h – Heure locale, à Ouagadougou
Référence : Contrat USAID n° 72068521CA00004

Creative invite les entreprises et organisations qualifiées à soumettre leur meilleure proposition pour le projet Inclusive Governance for Resilience (IGR) financé dans le cadre du contrat n° de l'USAID. 72068521CA00004.

Les bureaux d'études intéressés par cet appel d'offres peuvent demander le dossier d'appel d'offres complet en envoyant un courrier électronique à l'adresse procurement@crea-igr.com; issaz@crea-igr.com en mentionnant le numéro et l'objet de l'appel d'offres. L'équipe des achats sera responsable de la transmission de la DP complète dès la réception du courriel.

Les exigences de cet appel d'offres sont décrites dans l'« Énoncé des travaux » de l'annexe I. Creative encourage les soumissionnaires à manifester leur intérêt en soumettant une proposition conformément aux instructions de l'annexe II « Instructions aux soumissionnaire ». Les propositions seront évaluées en fonction des « Critères d'évaluation » de l'annexe III. Creative attribuera le marché au(x) soumissionnaire(s) qui proposera (ont) la/les meilleure (s) proposition (s) technique (s) et financière (s).

Les soumissionnaires doivent soumettre une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées ci-dessus et s'assurer que les propositions sont bien rédigées en Français, facile à lire, suivent les instructions fournies et ne contiennent que les informations demandées.

Toutes les questions doivent être soumise **uniquement** par courriel à l'adresse procurement@crea-igr.com au plus tard le **26 février 2024**. Toute autre communication en dehors de l'adresse mail ci-dessus citée entraînera la disqualification du soumissionnaire. Le numéro de sollicitation (énuméré ci-dessus) doit être indiqué dans la ligne d'objet. Les soumissionnaires auront les réponses à leurs questions au plus tard le **28 février 2024**.

Les propositions doivent être composées d'une copie électronique de la proposition technique et d'une copie électronique de la proposition financière et envoyées dans des emails distincts avec l'objet, le numéro de l'appel d'offre et le titre susmentionnés. Les offres doivent être envoyées à :

Département des achats de Creative
procurement@crea-igr.com; issaz@crea-igr.com

Cordialement.
Département des achats de Creative

Annexes :

Annexe I: Énoncé des travaux

Annexe II: Instructions aux soumissionnaires

Annexe III: Critères d'évaluation

Pièce jointe IV : Lettre d'accompagnement de la proposition

Annexe V : Clauses

ANNEXE I : ÉNONCÉ DES TRAVAUX
POUR LE PROJET INCLUSIVE GOVERNANCE FOR RESILIENCE (IGR)
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA CONDUITE DE L'ENQUETE
MI-PARCOURS

I- CONTEXTE

Le Burkina Faso connaît depuis 2015 une violence causée par les Organisations Extrémistes Violentes (OEV). Les conséquences de cette situation de violence sont les pertes en vie humaine de civils et des personnels des forces de défense de la sécurité (FDS) et des volontaires pour la défense de la patrie (CDP) ainsi que le déplacement des populations touchées vers les chefs-lieux des provinces et de régions. Il y a eu également en janvier 2022, le renversement du Gouvernement démocratiquement élu par l'armée qui a installé des régimes militaires pour administrer l'Etat. Sur le terrain, cela s'est traduit par la dissolution des conseils municipaux démocratiquement élus et leur remplacement par des délégations spéciales qui sont les organes de gestion des communes.

C'est dans ce contexte qu'USAID finance la 2ème phase du projet Résilience améliorée au Sahel (RISE II) dont l'objectif poursuivi est : « les populations chroniquement vulnérables du Burkina Faso et du Niger soutenues par des systèmes résilients, gèrent efficacement les chocs et les stress et poursuivent des voies durables pour sortir de la pauvreté ».

II- Présentation de IGR

Le projet Gouvernance Inclusive pour la Résilience (IGR) est une des Activités du projet Résilience Améliorée au Sahel (RISE 2) de l'agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID). IGR est le lead de l'objectif de développement N°4 ((DO4) du RISE 2 qui vise à améliorer la gouvernance des institutions et des organisations. Il est mis en œuvre par CREATIVES Associate International. L'objectif global de IGR est de « parvenir à une gouvernance efficace au niveau local et national en appuyant les institutions de l'État et de la société civile à devenir plus transparentes, plus responsables et plus efficaces dans la prestation de services pour résoudre leurs lacunes persistantes à apporter des solutions appropriées aux besoins des citoyens ».

Pour y parvenir 3 objectifs spécifiques sont définis :

- Objectif 1 : Le gouvernement du Burkina Faso, en particulier au niveau local, peut fournir de manière efficace et effective des services pour répondre aux besoins de ses communautés.
- Objectif 2 : Les citoyens, les organisations locales et communautaires et les groupes ont la capacité de défendre leurs besoins et de communiquer de manière constructive avec les représentants du gouvernement.
- Objectif 3 : Les citoyens et l'État s'engagent régulièrement dans un dialogue productif

I- DUREE ET ZONE DE COUVERTURE

D'une durée de 5 ans, IGR a démarré ses activités en juillet 2021 et prend fin en juillet 2026. Initialement prévue pour toucher 4 régions (Centre Nord, Sahel, Est et Nord) et 19 communes, IGR a bénéficié en 2022 d'un fonds d'expansion dû à la crise (CCF) pour couvrir 2 autres régions (Hauts Bassins, Cascades) dans 7 communes. En 2023, IGR a également conduit une opération de délivrance spéciale de documents d'état civil et de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) dans 2 autres régions (Centre Ouest, Centre Sud).

Au total, IGR couvre formellement de nos jours 33 circonscriptions administratives (26 communes et 7 arrondissements) réparties dans l'ensemble des 8 régions hormis les 11 communes des deux régions qui ont bénéficié de l'opération ponctuelle de délivrance des documents 'état civil et la CNIB.

II- OBJECTIFS

a) Objectif général

L'objectif général de l'évaluation mi-parcours ne vise pas à évaluer les effets et impacts, mais plutôt la cohérence de la conception initiale (théorie de changement, cadre de résultats...) en lien avec les stratégies actuelles mises en place pour atteindre les résultats et objectifs afin de proposer des recommandations pertinentes pour adapter la démarche opérationnelle de IGR.

b) Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'étude mi-parcours se concentrera sur les objectifs spécifiques suivants :

1. Vérifier l'adéquation de la théorie du changement et du cadre de résultats du projet avec les réalités observées sur le terrain et le contexte actuel et fournir des informations pour une gestion adaptative des activités en vue d'atteindre les objectifs et les résultats attendus ;
 - Dans quelle mesure les objectifs du cadre de résultats sont-ils réalistes pour répondre aux besoins à moyen et long terme des communes et communautés cibles en tenant compte de facteurs tels que la pertinence, quels ajustements sont-ils nécessaires ?
 - Comment l'intervention IGR peut-elle renforcer les forces et les opportunités et traiter les faiblesses et les menaces au sein des communautés cibles pour atteindre les objectifs du projet
2. Analyser les stratégies de mise en œuvre des activités en lien avec les résultats obtenus ;
3. Recueillir les appréciations des principaux bénéficiaires (gouvernements national, locaux et des organisations de la société civile opérateurs des Grants) sur la pertinence de l'approche (feuilles route, plans d'actions, Grants) ainsi que les propositions d'adaptation de ces instruments
4. Analyser la collaboration avec les partenaires du RISE 2 et non RISE 2 en vue d'identifier des domaines de collaboration à même de booster l'impact des résultats.
5. S'entretenir avec le staff pour analyser la cohérence des responsabilités et leur contribution aux performances globales du projet
6. La dynamique du genre, de l'équité et de l'inclusion sociale (GESI) dans les communautés cibles (relations entre les hommes et les femmes, y compris les relations de pouvoir, l'accès aux ressources et leur contrôle, et les disparités entre les sexes et les groupes sociaux y compris les plus marginalisés
7. Mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs des objectifs spécifiques et des résultats intermédiaires, en particulier dans les domaines thématiques suivants :
 - % Pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés satisfaits des services fournis par l'administration municipale pour répondre à leurs besoins prioritaires ;
 - % de citoyens engagés dans la gouvernance locale par le biais de mécanismes de participation communautaire
 - Pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés en particulier, qui démontrent qu'ils connaissent les responsabilités et les services des autorités locales ;
 - Pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés en particulier, faisant état d'une amélioration de la confiance dans les institutions/autorités locales ciblées

Nombre et pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés en particulier, satisfaits de l'accès aux autorités locales et nationales.

III- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de l'évaluation les résultats suivants sont attendus :

1. La conception initiale de IGR est analysée sur la base du contexte et des dynamiques socio-politiques actuels et des propositions de prise en compte des obstacles et faiblesses sont faites
2. Les entretiens avec partenaires et groupes cibles sont réalisés et les menaces/opportunités ; forces et faiblesses sont analysées assorties de recommandations pertinentes sur les stratégies et les outils /instruments de mise en œuvre des activités
3. Le niveau de collaboration actuelle de IGR avec les autres partenaires pour accroître l'impact des résultats est analysé et des propositions d'amélioration sont identifiées
4. L'intégration des besoins spécifiques des groupes marginalisés (femmes, jeunes, personnes déplacées internes, personnes vivant avec un handicap) dans les actions de IGR est analysée et des propositions d'amélioration sont faites
5. La pertinence et l'efficacité des instruments de mise en œuvre des activités sont évaluées assorties de recommandations pertinentes
6. La cohérence des responsabilités et la contribution du staff de IGR aux performances de IGR sont analysées et les recommandations pertinentes sont formulées pour corriger les faiblesses constatées.
7. Le niveau des indicateurs ci-dessous est déterminé :

| # | Indicateur | outil |
|---|--|---|
| 1 | 6. % Pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés satisfaits des services fournis par l'administration municipale pour répondre à leurs besoins prioritaires | Questionnaire enquête auprès des citoyens |
| 2 | 14. % de citoyens engagés dans la gouvernance locale par le biais de mécanismes de participation communautaire | Enquête individuelle auprès des citoyens |
| 3 | 16. Pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés en particulier, qui démontrent qu'ils connaissent les responsabilités et les services des autorités locales. | Enquête individuelle auprès des citoyens |
| 4 | 23. Pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés en particulier, faisant état d'une amélioration de la confiance dans les institutions/autorités locales ciblées | Enquête individuelle auprès des citoyens |
| 5 | 24. # Nombre et pourcentage de citoyens, de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés en particulier, satisfaits de l'accès aux autorités locales et nationales | Enquête individuelle auprès des citoyens |

IV- RAPPORTS ET LIVRABLES

Il est attendu du consultant un rapport détaillé rédigé en français et en anglais selon le plan ci-dessous :

- Un résumé des objectifs et des résultats attendus de IGR, de sa stratégie opérationnelle de mise en œuvre et des performances actuelles
- Un résumé de la méthodologie (plan d'évaluation, plan de sondage et d'échantillonnage, les outils de collecte et de traitement, l'assurance qualité des données ...)
- Les résultats par domaine/thèmes d'évaluation
- les recommandations amelioration
- Des copies électroniques de tous les documents de collecte qualitative et quantitatives (guides d'entretien, questionnaires individuels) et des bases de données des résultats y compris les syntaxes et codes des données
- En annexe, les guides d'entretien et questionnaire de collecte des données, le chronogramme des entretiens et de collecte des données, les listes des acteurs partenaires, bénéficiaires rencontrés etc..

| Étapes importantes | Description | Produits livrables | Date d'achèvement | % du paiement total |
|---------------------------|---|--|--------------------------------|---------------------|
| Livable 1 | Rapport de la réunion de cadrage avec le plan d'évaluation réadapté et les outils de collecte des données finalisés | Rapport réunion de cadrage et questionnaire finalisé et plan de collecte des données | 7 juin 2024 | 25% |
| Livable 2 | Bases de données y compris la liste des personnes et institutions enquêtées | Bases de données traitées et listes des personnes et institutions interviewées | 21 juin 2024 | 30% |
| Livable 4 | Rapport provisoire pour la revue et les commentaires | Rapport provisoire | 1 ^{er} r Juillet 2024 | 20% |
| Livable 3 | Rapport final détaillé intégrant les réponses a à la revue et aux commentaires de l'équipe de IGR | Rapport détaillé | 31 juillet 2024 | 25 % |
| MONTANT TOTAL 100% | | | | |

V- METHODOLOGIE

L'étude mi-parcours sera confiée à un cabinet d'étude agréé qui utilisera des méthodes qualitatives et quantitatives pour collecter des informations auprès des structures étatiques de la société civile, du secteur privé, partenaires de IGR, en l'occurrence les communes, les Organisations de la Société Civile (OSC) cibles et les citoyens dont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap.

Elle analysera l'adéquation de la théorie de changement avec la situation actuelle en vue d'ajuster la stratégie de mise en œuvre des activités.

Les questions d'évaluation et d'apprentissage ci-dessous sans être exhaustives, serviront de cadre de réflexion et de collecte des informations :

- Dans quelle mesure les activités conduites et prévues vont-elles contribuer à atteindre les objectifs et résultats attendus ? L'analyse sera faite en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact
- Quelles sont les forces et opportunités ainsi que faiblesses et menaces des équipes et partenaires de mise en œuvre ?
- Les hypothèses critiques sont-elles toujours d'actualité pour valider la théorie de changement du projet ?
- La stratégie de mise en œuvre du projet est-elle optimale pour atteindre les objectifs et résultats attendus.
- Quelles sont les outcomes ou changements attendus et inattendus perceptibles que rapportent les bénéficiaires (communes et OSC)
- Que devrait-on faire autrement pour atteindre plus rapidement les objectifs et les résultats attendus
- Quelles sont les conditions pour une durabilité des interventions même après la fin du projet ?
- Comment faire pour accroître l'impact des actions du projet sur les citoyens en général et sur les personnes marginalisées (femmes, jeunes, personnes déplacées internes, personnes vivant avec un handicap)

Le cabinet d'étude qui sera retenu proposera à IGR une méthodologie de collecte des données et d'échantillonnage qui sera amendée lors de la rencontre de cadrage.

Cette méthodologie comportera deux parties

a. Une offre technique

L'offre technique doit inclure :

- Le plan d'évaluation avec les questions d'évaluation et le chronogramme des étapes
- La méthodologie et les outils préconisés pour conduire les échanges et la collecte des données et informations
- Le plan de sondage et d'échantillonnage
- Le plan de traitement des données et l'assurance qualité des données

Considérations relatives au genre et à l'inclusion sociale

Le projet IGR comprend des domaines transversaux tels que le genre et l'inclusion sociale et est donc inclusif et sensible au genre. L'étude mi-terme doit également être sensible au genre et inclusive. Cela signifie que la méthodologie du consultant doit inclure des considérations de genre et d'inclusion sociale et montrer comment le consultant sera capable de collecter des données qui aident à analyser la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés au processus de prise de décision du gouvernement local. De même, il serait important d'analyser la perception qu'ont les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, de la gouvernance dans leur localité, leur satisfaction quant à la manière dont le gouvernement local intègre leurs besoins prioritaires dans les plans de développement locaux.

b. Une offre financière de la prestation

La proposition financière sera présentée séparément de la proposition technique et indiquera principalement le coût de réalisation de l'étude spécifiée dans le présent AO. La proposition de financière doit inclure au moins les informations suivantes :

- Un budget détaillé qui fournit une ventilation des coûts par poste. Il convient de noter que les coûts indirects/indirects doivent être inscrits dans un poste budgétaire distinct et ne doivent pas être inclus

dans les coûts directs. Utiliser le modèle de budget présenté dans les critères d'évaluation de l'annexe III.

- Les budgets ne devraient contenir que les coûts de base de la main-d'œuvre. Les formulaires dont les coûts sont gonflés (y compris les primes du personnel ou tout autre avantage financier) seront rejetés.
- Le soumissionnaire doit fournir un exposé détaillé des coûts. Ce dernier doit fournir des informations sur chacun des postes budgétaires et expliquer pourquoi ces éléments sont nécessaires à la mise en œuvre de l'activité.

Profil du consultant ou du staff du bureau d'étude

Le bureau d'étude sélectionné devra satisfaire les critères ci-dessous :

- Le personnel proposé pour conduire la collecte des informations, le traitement et l'analyse doit posséder chacun un diplôme universitaire de niveau Bac+ 3 ans au minimum dans le domaine de la gouvernance locale, de la géographie, de la sociologie, du développement local, des statistiques et de la collecte des données ;
- Justifier d'une expérience pertinente d'au moins 3 ans dans la conduite d'études similaires pour le compte des projets et programmes en général, des projets financés par USAID en particulier ;
- Le bureau devra être en règle vis-à-vis des obligations et des lois en vigueur au Burkina.

VI- Zone de couverture, Période et durée de l'évaluation mi- parcours

L'évaluation mi-parcours couvrira l'ensemble des 8 régions d'intervention et sera conduite à partir du mois de juin 2024 et durera au maximum 60 jours. Le dépôt des livrables et du rapport final est fixé au 31 juillet 2024.

ANNEXE II : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

A. Instructions générales

Ces instructions aux soumissionnaires ne font pas partie de l'offre ou du contrat. Ils sont uniquement destinés à aider les soumissionnaires à préparer leurs offres. **Lisez et suivez attentivement ces instructions.**

1. Tous les documents relatifs à l'offre doivent être rédigés en Français. Ils doivent être présentés dans l'ordre spécifié défini dans l'appel à propositions.
2. Aucun texte ne doit être copié à partir de sources extérieures à votre organisation à moins que ces sources ne soient suffisamment citées et créditées. Si Creative se rend compte qu'une offre a été plagiée à partir de sources extérieures, le soumissionnaire sera automatiquement disqualifié.
3. Les offres et tous les coûts et prix doivent être présentés en XOF hors taxes. La commande ou contrat à prix fixe sera émis au soumissionnaire en monnaie locale et conformément à la loi locale.
4. Le soumissionnaire indiquera également la durée de validité de son offre. Le délai minimal d'acceptation des offres est de 90 jours après la date limite de présentation des offres. Si un soumissionnaire prévoit une période de validité inférieure à 90 jours.
5. La proposition technique et la proposition de coût/commercial doivent être envoyés séparément. Les propositions techniques ne doivent à aucun moment faire référence aux prix. Le respect de ce critère permettra une évaluation technique fondée strictement sur le mérite technique.
6. Les soumissionnaires doivent avoir la documentation nécessaire qui les autorise à exercer leurs activités au Burkina Faso. La documentation doit porter clairement le numéro de licence, le cachet officiel du gouvernement, la date de délivrance et la date d'expiration.
7. Creative n'acceptera qu'une seule offre par entreprise.
8. Aucune dépense engagée dans la préparation et la soumission de leurs offres ne sera remboursée par Creative. Tous ces frais seront à la charge du soumissionnaire.
9. Détermination de la responsabilité : Le contrat ne sera attribué qu'à des sous-traitants « conformes ». Pour cela, le soumissionnaire doit fournir une lettre de motivation telle qu'elle est définie à l'annexe V.
10. Délais : Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs offres sont reçues conformément aux instructions énoncées dans les délais. Toute offre reçue après le délai sera rejetée quelque soient les circonstances.
11. Modification / retrait des offres : Les soumissionnaires ont le droit de retirer, modifier ou corriger leurs offres après qu'elles ont été envoyées à Creative à l'adresse indiquée ci-dessus et à condition qu'une demande soit faite à cet effet avant la date limite de soumission des offres.
12. Le traitement des offres est confidentiel. Cet appel d'offres ne s'applique pas aux informations hautement confidentielles, mais si ces informations sont incluses dans l'offre du soumissionnaire, le soumissionnaire doit en informer Creative et étiqueter le document comme « confidentiel et exclusif » afin que les sections pertinentes puissent être traitées de manière appropriée.
13. Toute question concernant cet appel d'offres doit être envoyée par courriel procurement@crea-igr.com.
14. Aucune réponse ne sera donnée en dehors du mail ci-dessus et après le délai indique pour les questions/réponses.. . Le numéro de l'appel d'offres doit être indiqué dans la ligne d'objet. Les réponses seront compilées et envoyées par courriel au soumissionnaire qui en fait la demande.

15. Creative a la possibilité d'entamer des négociations avec les soumissionnaires ; toutefois, Creative se réserve le droit d'attribuer un contrat sans négociation. Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de soumettre leur meilleure offre.
16. Éligibilité de l'entreprise – Source / Origine / Nationalité: Le code géographique autorisé pour la source et l'origine des biens et services et pour la nationalité de nos fournisseurs en vertu du présent contrat est 935. Un aperçu complet des exigences en matière de source, d'origine/de nationalité se trouve au 22 CFR 228 (voir http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_02/22cfr228_02.html). Les offres qui ne répondent pas aux exigences de nationalité seront considérées comme non conformes.
17. Le non-respect de l'une des spécifications ci-dessus entraîneront la non-conformité du soumissionnaire et le rejet probable de l'offre.

B. Soumission des offres:

Les offres doivent être soumises dans deux courriels distincts :

1. E-mail n° 1 – Proposition technique
2. E-mail #2 – Proposition de coût/commercial. Chaque e-mail doit clairement porter la mention du numéro de la demande de propositions et le titre du projet. Les offres doivent être soumises au plus tard à la date et à l'heure indiquées à l'adresse ci-dessous.

Département des achats Creative : procurement@crea-igr.com

Les soumissionnaires qui n'envoient pas leur proposition technique et leur proposition de coût séparément seront automatiquement disqualifiés.

C. Contenu des offres :

L'offre se compose de quatre sections :

- 1) La lettre de motivation : doit être sur le papier à en-tête et DOIT contenir les informations demandées à l'annexe IV et un maximum d'une (1) page
- 2) Déclaration d'engagement qui exprime l'engagement et la disponibilité du personnel et des ressources pour toute la période de l'affectation et un maximum d'une (1) page
- 3) Une copie valide de la documentation (IFU, registre du commerce...)
- 4) Proposition technique :
 - a. Doit aborder avec précision les aspects théoriques et pratiques
 - b. Démontrer les aptitudes techniques du soumissionnaires
 - c. L'offre technique est divisée en sections distinctes dans l'ordre prescrit dans les critères d'évaluation figurant à l'annexe III.
 - d. L'offre du soumissionnaire sera automatiquement disqualifiée si elle n'inclut pas la majorité des renseignements demandés, tels que décrit plus en détail dans l'énoncé des travaux et dans les critères d'évaluation.

La proposition de coût/commercial: sera présentée séparément de la proposition technique et indiquera principalement le coût. La proposition de coût/commercial doit inclure au moins les informations suivantes :

- a. Un budget détaillé. Il convient de noter que les coûts indirects/indirects doivent être inscrits dans un poste budgétaire distinct et ne doivent pas être inclus dans les coûts directs.
- b. Le soumissionnaire doit fournir un exposé détaillé des coûts. Ce dernier doit fournir des informations sur chacun des postes budgétaires et expliquer pourquoi ces éléments sont nécessaires à la mise en œuvre de l'activité.

- c. Si des coûts indirects sont facturés, les soumissionnaires fourniront des calculs à l'appui pour la répartition des coûts indirects/généraux, une copie du rapport d'audit et du bilan et un compte de résultat/état des recettes et des dépenses ou une copie de l'accord négocié de recouvrement des coûts indirects (NICRA).

En cas de non-respect de l'un des points ci-dessus, l'offre du soumissionnaire sera considérée comme non conforme et pourra être rejetée.

Si un soumissionnaire ne fournit pas suffisamment d'informations dans sa proposition technique et/ou dans sa proposition de coûts, Creative se réserve le droit de demander des informations supplémentaires ou de demander une révision de l'offre si nécessaire.

Annexe III
CRITÈRES D'ÉVALUATION

Base d'attribution du marché : Le marché sera attribué au soumissionnaire qui propose le meilleur rapport qualité-prix, c'est-à-dire la combinaison optimale de mérites techniques et de coût raisonnable. Les offres seront d'abord évaluées sur la base de facteurs techniques. Seules les propositions de coûts/commerciaux seront prises en compte pour les offres dont la note dépassera la note minimale de qualification de **70 points** à la fin de l'évaluation technique. Les soumissions qui n'atteignent pas ce score de qualification à la fin de l'évaluation technique seront considérées comme non concurrentielles et leurs propositions de couts ne seront pas prises en compte.

EXEMPLE DE CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Compétence technique – présentée dans la proposition technique 100 points

A. Approche technique 100 points

Les soumissionnaires fourniront une proposition technique explicite, spécifique et succincte qui couvrira à la fois des approches conceptuelles et pratiques sur la façon d'atteindre les objectifs de ce projet. Plus précisément, veuillez fournir les informations suivantes, **dans l'ordre indiqué ci-dessous**
:

| Élément | Exigences | Points |
|------------------------------|---|--------|
| 1) Compréhension des TDRs | - Compréhension de façon générale - Analyse pertinentes du contexte | 10 |
| 2) Méthodologie | À la lumière de l'exposé des travaux figurant à l'annexe I, veuillez décrire en détail les éléments suivants : a) Les étapes, dans l'ordre chronologique, que vous suivrez pour mettre en œuvre le travail. Assurez-vous de décrire toutes les approches ou technologies innovantes que vous envisagez d'utiliser. b) Une description des projets similaires que vous avez réalisés dans le passé et des leçons apprises qui seront intégrées à l'activité décrite dans le présent appel d'offres. Les méthodologies qui indiquent une meilleure compréhension pratique de la mise en œuvre des travaux et utilisent des méthodes plus innovantes et réalistes seront évaluées plus favorablement que celles qui ne tiennent pas compte de ces facteurs. | 40 |
| 3) Dotation en Personnel | Veuillez fournir ce qui suit, dans l'ordre : c) Un plan de dotation pour cette activité qui comprend les renseignements suivants pour chaque membre du personnel proposé : - <i>Nom et fonction proposés dans votre équipe</i> : - <i>Résumé de l'expertise et de l'expérience pertinentes</i> d) CV de chaque membre du personnel proposé. Chaque CV ne doit pas dépasser deux pages. Les plans de dotation qui proposent du personnel ayant les qualifications et l'expérience liées aux tâches énoncées dans | 30 |

| | | |
|---------------------------|---|------------|
| | le présent appel d'offres seront évalués plus favorablement que les plans de dotation qui ne tiennent pas compte de ces facteurs. | |
| 4) Expériences passées | Documentez et résumez vos antécédents éprouvés en matière de conception et de réalisation de la plateforme digitale de discussion et d'échange entre les citoyens réussis OU de mise en œuvre de services similaires fournis dans le passé et toutes les leçons apprises qui seront intégrées à l'activité décrite dans la présente DP. Les offrants ayant obtenu des résultats antérieurs dans le cadre de projets similaires, dans la même région géographique et/ou d'une ampleur similaire à l'activité décrite dans la présente DP recevront une note plus favorable que les <u>offrants qui ne répondent pas à ces critères.</u> | 20 |
| Total | | 100 points |

Toute proposition qui ne répond pas aux informations demandées, dans l'énoncé des travaux et dans les critères d'évaluation, sera automatiquement rejetée.

B. Références

En utilisant le **format de tableau exact fourni ci-dessous**, veuillez énumérer uniquement les projets que vous avez mis en œuvre au cours des 3 dernières années, une brève description de la pertinence de chacun pour cette demande de propositions et les coordonnées de chaque client ou donateur précédent. Vous pouvez également inclure des lettres de recommandation/d'appréciation et des certificats en pièces jointes.

| Non | a) Titre de l'activité | b) Lieu(x) de l'activité | c) Résumé de l'activité et de sa pertinence pour le présent appel d'offres | (d) Période d'exécution (date, durée et si exécuté à temps) | e) Maître d'œuvre ou sous-traitant ? | f) Montant de l'activité | g) Nom et coordonnées (adresse e-mail et téléphone) du client |
|-----|---------------------------|-----------------------------|---|--|--------------------------------------|-----------------------------|--|
| 1 | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | |

C. Annexes (Aucun score attribué)

Vous pouvez inclure des lettres de recommandation/d'appréciation et des certificats en annexe, ou tout autre document que vous souhaitez étayer davantage votre offre, **séparément du reste de la proposition technique. Aucune note attribuée.**

2. Coût raisonnable et capacité financière – présentés dans la proposition de coût. **Aucune note attribuée.**

- a) Soumettre un budget détaillé. L'examen de la proposition de coûts par Creative déterminera si les coûts globaux proposés sont réalistes par rapport aux travaux à effectuer, s'ils reflètent une compréhension correcte des exigences du projet et s'ils sont conformes à la proposition technique du soumissionnaire. Creative examinera également les postes individuels et déterminera s'ils sont admissibles, attribuables et raisonnables.

Le format suivant sera utilisé pour le budget détaillé. Le soumissionnaire peut énumérer tous les éléments de coût raisonnables, admissibles et attribuables, mais il doit suivre les principales catégories énumérées ci-dessous, en ventilant autant que possible tous les éléments de « somme forfaitaire ». Tous les coûts indirects/indirects doivent être inscrits dans un poste budgétaire distinct et ne doivent pas être inclus dans les coûts directs.

| Description | Unité (jour/mois) | Quantité | Coût unitaire | Prix total |
|---|------------------------------|-----------------|--------------------------|-------------------|
| A) Dotation du programme | | | | |
| B) Matériel et équipement du programme | | | | |
| C) Administration et services du programme | | | | |
| Total | | | | |

ANNEXE IV
FORMAT DE LETTRE DE MOTIVATION DE L'OFFRE – À IMPRIMER SUR LE PAPIER
À EN-TÊTE DE L'ORGANISATION

Ouagadougou, Burkina Fas
<Date>

À l'équipe d'approvisionnement créative

Monsieur/Madame,

Nous, soussignés, proposons d'entreprendre l'appel d'offres n°IGR 006, pour le **recrutement d'un bureau d'étude pour la conduite de l'enquête mi-parcours**. Conformément à votre appel d'offres du [Insérer JJ/MM/AAAA] et de soumettre par la présente notre offre technique et notre proposition de coûts.

Les coordonnées de notre organisation sont les suivantes :

- i. Nom de l'entreprise
- ii. Adresse de l'entreprise
- iii. Nom du représentant autorisé de l'entreprise :
- iv. Numéro de téléphone / Numéro de téléphone portable, Adresse e-mail:
- v. Durée de validité de l'offre
- vi. Une licence valide

Notre offre nous lie, sous réserve de toute modification résultant de la négociation, jusqu'à l'expiration de la période de validité de l'offre. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute offre que vous recevez.

Nous certifions également que notre organisation :

- (a) dispose de ressources financières adéquates, y compris une couverture d'assurance appropriée, pour effectuer les travaux énoncés dans les présentes, ou la capacité de les obtenir sans délai;
- (b) est en mesure de respecter la période de mise en œuvre prescrite, en tenant compte de tous les engagements et contraintes existants;
- (c) obtenu des résultats satisfaisants;
- (d) a un dossier satisfaisant en matière d'intégrité et d'éthique professionnelle;
- (e) dispose de la capacité technique, de l'équipement et des installations nécessaires, ou de la possibilité de les obtenir; et
- (f) est également qualifié et admissible à l'obtention d'un contrat en vertu des lois et règlements applicables.

Veuillez accepter l'expression de notre plus haute considération.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire:

Date:

ANNEXE V

PRINCIPALES CLAUSE DE TRANSFER DU CAHIER DE CHARGES

Les travaux effectués ou les fournitures livrées dans le cadre de l'accord résultant de la présente demande de propositions (RFP) font suite à une adjudication de Creative . Toutes les clauses pertinentes du contrat principal seront incorporées dans l'accord : (a) de manière à soumettre le Vendeur à ces clauses, le cas échéant, et (b) dans la mesure nécessaire pour permettre à Creative d'exécuter ses obligations au titre du contrat principal. Cet accord incorpore les réglementations d'acquisition fédérale (FAR) et les réglementations d'agence suivantes, selon le cas. Dans la mesure où ces clauses découlent ou s'appliquent au Vendeur, elles sont incorporées dans le présent contrat par référence avec la même force et le même effet que si elles étaient données en texte intégral. Lorsque cela est approprié et applicable dans le cadre de ces clauses, les références au "Gouvernement" doivent être interprétées comme signifiant les Associés Créateurs et le "Contractant" comme signifiant le bénéficiaire de l'Accord résultant de cette attribution.

Les clauses suivantes du FAR sont applicables à ce contrat de sous-traitance spécifique et sont incorporées ici par référence.

| NUMÉRO | TITRE | DATE |
|-----------|---|-----------|
| 52.202-1 | Définitions. | JUIN 2020 |
| 52.203-3 | Les pourboires. | APR 1984 |
| 52.203-5 | Engagement contre les honoraires conditionnels. | MAI 2014 |
| 52.203-6 | Restrictions sur les ventes des sous-traitants au gouvernement. | JUIN 2020 |
| 52.203-7 | Procédures anti-corruption. | JUIN 2020 |
| 52.203-8 | Annulation, rescision et recouvrement des fonds pour activité illégale ou irrégulière. | MAI 2014 |
| 52.203-10 | Ajustement du prix ou des frais pour activité illégale ou irrégulière. | MAI 2014 |
| 52.203-12 | Limitation des paiements visant à influencer certaines transactions fédérales. | JUIN 2020 |
| 52.203-13 | Code d'éthique et de conduite des affaires des entrepreneurs. | JUIN 2020 |
| 52.203-14 | Affichage de l'affiche ou des affiches de la ligne d'urgence | JUIN 2020 |
| 52.203-15 | Protections des dénonciateurs en vertu de la loi de 2009 sur la relance et les réinvestissements (American Recovery and Reinvestment Act) | JUIN 2010 |
| 52.203-16 | Prévenir les conflits d'intérêts personnels. | JUIN 2020 |
| 52.203-17 | Droits de dénonciation des employés de l'entrepreneur et obligation d'informer les employés de leurs droits de dénonciation. | JUIN 2020 |
| 52.204-2 | Exigences de sécurité. | AUG 1996 |
| 52.204-4 | Imprimé ou copié recto-verso sur du papier contenant des fibres de post-consommation. | MAI 2011 |
| 52.204-9 | Vérification de l'identité personnelle du personnel de l'entrepreneur. | JAN 2011 |
| 52.204-10 | Déclaration de la rémunération des dirigeants et des attributions de contrats de sous-traitance de premier rang. | JUIN 2020 |
| 52.204-12 | Maintenance de l'identifiant unique de l'entité. | OCT 2016 |
| 52.204-13 | Système de maintenance de la gestion des adjudications. | OCT 2018 |
| 52.204-14 | Exigences en matière de rapports sur les contrats de service. | OCT 2016 |
| 52.204-14 | PROHIBITION ON CONTRACTING FOR CERTAIN TELECOMMUNICATIONS AND VIDEO SURVEILLANCE SERVICES OR EQUIPMENT | 20 août |
| 52.209-6 | Protéger les intérêts du gouvernement lors de la sous-traitance avec des entrepreneurs radiés, suspendus ou proposés pour la radiation. | JUIN 2020 |
| 52.209-9 | Mises à jour des informations publiquement disponibles concernant les questions de responsabilité. | OCT 2018 |
| 52.209-10 | Interdiction de passer des contrats avec des sociétés nationales inversées. | NOV 2015 |
| 52.215-2 | Audit et dossiers - Négociation. | JUIN 2020 |
| 52.215-10 | Réduction de prix pour des données de coût ou de prix certifiées défectueuses. | AUG 2011 |
| 52.215-11 | Réduction de prix pour des données de coût ou de prix certifiées défectueuses - Modifications. | JUIN 2020 |
| 52.215-12 | Données sur les coûts ou les prix certifiés par le sous-traitant. | JUIN 2020 |
| 52.215-13 | Données sur les coûts ou les prix certifiés par le sous-traitant - Modifications. | JUIN 2020 |
| 52.215-14 | Intégrité des prix unitaires. | JUIN 2020 |

| NUMÉRO | TITRE | DATE |
|-----------|---|-----------|
| 52.215-17 | Renonciation au coût de l'argent pour les installations. | OCT 1997 |
| 52.215-23 | Limitations des frais de passage. | OCT 2009 |
| 52.216-7 | Coût et paiement admissibles. | AOÛT 2018 |
| 52.216-8 | Frais fixes. | JUIN 2011 |
| 52.219-8 | Utilisation des petites entreprises. | OCT 2018 |
| 52.219-9 | Plan de sous-traitance pour les petites entreprises. | JUIN 2020 |
| 52.219-16 | Domages-intérêts liquidés - Plan de sous-traitance. | JAN 1999 |
| 52.222-21 | Interdiction des installations ségréguées. | APR 2015 |
| 52.222-26 | Égalité des chances. | SEP 2016 |
| 52.222-29 | Notification du refus de visa. | APR 2015 |
| 52.222-50 | Lutte contre la traite des personnes. | JAN 2019 |
| 52.222-54 | Vérification de l'éligibilité à l'emploi. | OCT 2015 |
| 52.223-6 | Lieu de travail sans drogue. | MAI 2001 |
| 52.223-18 | Encourager les politiques des entrepreneurs à interdire les SMS au volant. | JUIN 2020 |
| 52.224-1 | Notification de la Loi sur la protection de la vie privée. | APR 1984 |
| 52.224-2 | Loi sur la protection de la vie privée. | APR 1984 |
| 52.225-13 | Restrictions sur certains achats à l'étranger. | JUIN 2008 |
| 52.225-19 | Personnel contractuel dans une zone opérationnelle désignée ou soutenant une mission diplomatique ou consulaire en dehors des États-Unis. | MAI 2020 |
| 52.227-14 | Droits en matière de données générales. | MAI 2014 |
| 52.227-23 | Droits sur les données de la proposition (techniques). | JUIN 1987 |
| 52.228-3 | Assurance contre les accidents du travail (Defense Base Act). | JUL 2014 |
| 52.228-7 | Assurance - Responsabilité à l'égard des tiers. | MAR 1996 |
| 52.229-8 | Taxes - Contrats de remboursement des coûts étrangers | MAR 1990 |
| 52.230-2 | Normes de comptabilité analytique. | JUIN 2020 |
| 52.230-6 | Administration des normes de comptabilité analytique. | JUIN 2010 |
| 52.232-9 | Limitation de la retenue des paiements. | APR 1984 |
| 52.232-17 | Intérêt. | MAI 2014 |
| 52.232-40 | Fournir des paiements accélérés aux sous-traitants des petites entreprises. | DEC 2013 |
| 52.237-3 | Continuité des services. | JAN 1991 |
| 52.242-1 | Avis d'intention de rejeter des coûts. | APR 1984 |
| 52.242-3 | Pénalités pour les coûts non admissibles. | MAI 2014 |
| 52.242-4 | Certification des coûts indirects définitifs. | JAN 1997 |
| 52.242-5 | Paiements aux sous-traitants des petites entreprises. | JAN 2017 |
| 52.244-2 | Contrats de sous-traitance. Alternate I (JUN 2020) | JUIN 2020 |
| 52.244-5 | La concurrence dans la sous-traitance. | DEC 1996 |
| 52.245-1 | Propriété du gouvernement. | JAN 2017 |
| 52.245-9 | Utilisation et frais. | APR 2012 |
| 52.247-63 | Préférence pour les transporteurs aériens sous pavillon américain. | JUIN 2003 |
| 52.247-64 | Préférence pour les navires commerciaux privés battant pavillon américain | FÉV 2006 |
| 52.253-1 | Formulaires générés par ordinateur. | JAN 1991 |

(Fin de la disposition)